Roubaix : Deux interpellations tumultueuses

11/02/2011 à 11h00

L'essentiel de l'affaire se déroule le 7 février vers 23 h 30 aux alentours de la rue de Flandres mais commence rue Labruyère quand une Renault Clio ne s'arrête pas lors d'un contrôle de police. Les policiers avisent Abdbelkader M., 20 ans, qui serait le conducteur.

Il porte des traces de coups. À côté de lui, son frère, Odnen M., 25 ans. Lui aussi fulmine : « *Je n'ai rien fait du tout ! Qu'on regarde la vidéo de contrôle, ils ont gazé tout le monde ! Même les enfants !* » La présidente Cécile Dangles est obligée de ramener le calme dans la salle car une partie de l'assistance, proche des deux Roubaisiens, gronde. Deux personnes sont évacuées manu militari. On sait aussi que des incidents sont survenus durant la garde à vue.

Alors, juger ou pas ? Prioritaire ou pas ? « *Il y a la grève mais je voudrais aussi voir cette vidéo ; il faut donc reporter* » déclare la présidente Dangles. La vidéo des événements n'a pas pu être exploitée pendant la garde à vue pour des raisons techniques. Mais, apparemment, ce serait désormais possible. En fait, seul Abdelkader M. reconnaît une toute petite partie des faits : les outrages prononcés en garde à vue.

Évidemment, madame, si vous aviez vu comment ils nous traitent ! C'est vrai, je n'en pouvais plus ! Je n'ai pas dégradé un véhicule de police, ils m'ont mis de force dedans, mon pied a dû heurter la portière. »

La présidente Dangles : « *Écoutez, il y a un contexte passionnel mais on va se calmer !* » Me Julie Ducrocq s'indigne :

Il existe vraiment un contexte ! J'ai là la photo d'un frère des deux prévenus qui est atteint de trisomie 21. Son visage porte des traces de coups, on ne va pas me dire qu'il a été violent lui aussi avec les policiers ! »

Lors de l'intervention des forces de l'ordre, une vingtaine de jeunes ont lancé des projectiles divers. Le procès est reporté mais, bien qu'Odnen M. affiche un petit casier judiciaire, la procureure Elsa Servant se contente de requérir deux remises en liberté sous contrôle judiciaire.

La présidente Dangles remet carrément en liberté sans aucun contrôle judiciaire et ordonne un complément d'enquête avec visionnage de la vidéo et audition d'autres témoins. L'affaire sera jugée le 8 juin à 14 h.

Nord Éclair

(Merci à Lukasz)